

# Rapport d'évaluation

## Plan d'action EMO CONCEPT



**Mai 2025**

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise EMO CONCEPT dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

EMO CONCEPT			
Date d'adhésion au programme	03/11/2021	Date d'engagement dans le programme	18/01/2022
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans		

Date de transmission du rapport de suivi	11/12/2024
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2022-2024
Date de publication du rapport d'évaluation	05/2025

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et Hyssop mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Outre l'évaluation, le document propose des points d'amélioration aux différentes étapes (état des lieux, plan d'action, suivi) qui ont pour vocation de guider le dépôt d'un nouveau plan d'action puis rapport de suivi.

## Table des matières

<b>I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action .....</b>	<b>4</b>
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés .....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions .....	5
<b>II. Évaluation .....</b>	<b>6</b>
II.1 Synthèse de l'évaluation .....	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies .....	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
<b>III. Recommandations .....</b>	<b>9</b>
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action .....	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre .....	9
<b>IV. Synthèse des retours du jury .....</b>	<b>10</b>

# I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

<b>Organisation et zone géographique</b>	EMO CONCEPT est une PME française créée en 2019 et dont le siège social est situé à Thèze, en Nouvelle Aquitaine.
<b>Secteurs d'activité</b>	L'entreprise a une activité de conseil, d'assistance, d'analyse, d'expertise et d'audit en développement durable et RSE. Elle opère auprès des entreprises, des collectivités territoriales, des responsables de patrimoines et des propriétaires fonciers dans leurs projets d'aménagement environnemental dans le respect de la biodiversité.  EMO CONCEPT propose les prestations suivantes : - ingénierie environnementale (génie écologique et végétal) - séquence ERC : Éviter, Réduire, Compenser - maintien et soutien de la biodiversité - gestions des eaux de pluie - zones artificialisées - séquestration et non-émission des Gaz à Effets de Serre (GES) : CO2-CH4 et N2O
<b>Chiffre d'affaires</b>	Non communiqué
<b>Nombre d'employés</b>	3 salariés
<b>Site web de l'entreprise</b>	<a href="https://emoconcept.global">https://emoconcept.global</a>

## I.1 Engagements préexistants

L'entreprise précise que son engagement pour la préservation de la biodiversité est au cœur de ses activités, et qu'elle s'applique à elle-même ce qu'elle préconise à ses clients. Étant une entreprise du génie écologique spécialisée dans la préservation et le rétablissement des habitats naturels pour la faune et la flore, EMO CONCEPT indique être impliquée dans une démarche environnementale globale.

*Points d'amélioration :*

- *Préciser ici les principales bonnes pratiques mises en place par l'entreprise, les labels privilégiés dans le cadre de ses achats/choix de fournisseurs (notamment pour les productions de végétaux comme mentionné plus loin), et les éventuelles reconnaissances obtenues.*

## I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

EMO CONCEPT identifie les enjeux prioritaires suivants :

1/ Amélioration continue de son logiciel de gestion environnementale.

2/ Labeliser et faire reconnaître son entreprise ou ses démarches en faveur de la biodiversité.

3/ Créer des éco-lieux, centres d'accueils et d'expérimentations en agroécologie, en résilience des milieux naturels et méthodes adaptées aux travaux d'aménagements extérieurs (génie écologique, génie végétal).

4/ Faire adhérer ses partenaires, clients et fournisseurs à sa démarche en faveur de la biodiversité.

*Les enjeux 1, 3 et 4 peuvent constituer des enjeux prioritaires pour l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité. L'enjeu 2 constitue davantage un enjeu business lié à l'image de l'entreprise. L'enjeu 1 pourrait être complété par un enjeu de changement effectif des pratiques ; résultats sur l'utilisation des nouveaux protocoles, méthodes ou équipements ; formation des collaborateurs ; précautions contre les espèces exotiques envahissantes ; limitation des impacts en phases travaux.*

## I.3 Cadre mis en place et description des actions

<b>Périmètre du plan d'action</b>	<p>Le périmètre du plan d'action est le territoire national grâce à l'appui d'un réseau de personnes physiques et morales (chercheurs, professeurs d'universités, institutions, associations, professionnels de l'environnement) avec lequel l'entreprise partage et échange ses connaissances, mais participe également à différents événements liés à la sauvegarde de la biodiversité.</p> <p>Le but d'EMO CONCEPT est de mutualiser le savoir et le savoir-faire afin de pouvoir accompagner toutes structures nécessiteuses.</p>
-----------------------------------	---

<b>Durée prévue pour la mise en œuvre</b>	3 ans
---	-------

<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	1
--	---

<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	1
---	---

<b>Actions cœur de métier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>1. Investir dans la création et le fonctionnement d'une entité pluridisciplinaire et engagée dans la sauvegarde de la biodiversité à partir de février 2022.</li></ul>
-------------------------------	--

### Observations

Bien que l'action 1 vise à créer une structure indépendante d'Emo Concept pour améliorer la connaissance et les pratiques en matière de génie écologique, elle reste liée au cœur de métier de l'entreprise et n'est donc pas reclassée en action complémentaire.

<b>Action complémentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>2. Interventions pédagogiques et de sensibilisation en milieux scolaires, du 1er cycle à l'enseignement supérieur.</li></ul>
------------------------------	--

### Observations

L'action 2 a été ajustée dans le rapport de suivi afin d'inclure dans sa cible les collectivités locales et les entreprises en plus du corps éducatif.

## II. Évaluation

### II.1 Synthèse de l'évaluation

#### II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a su faire preuve d'un effort de synthèse et de concision.

Points d'amélioration :

- Préciser davantage l'état des lieux (impacts, dépendances, engagements préexistants).
- Scinder éventuellement l'action 1, qui regroupe divers objectifs, en plusieurs sous actions pour gagner en clarté (a minima traiter séparément les départements et comités créés)
- Détailler davantage le suivi de l'action 1 dans le rapport de suivi (qui fait surtout allusion à l'action 2).

#### II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants :

#### Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

#### Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	À renforcer	À renforcer	À renforcer

### **II.1.3 Conclusion évaluative**

EMO CONCEPT est une PME française composée de 3 salariés et créée en 2019 à Thèze, en Nouvelle-Aquitaine. Spécialisée dans le conseil en développement durable et RSE, son activité inclut l'ingénierie environnementale, la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC), la gestion des eaux de pluie, la préservation de la biodiversité et la séquestration des gaz à effet de serre. L'entreprise applique à elle-même les principes de préservation qu'elle conseille à ses clients.

Ses activités dépendent des conditions météorologiques et des énergies fossiles pour ses déplacements ainsi que son matériel portatif, même s'il fonctionne sur batterie. EMO CONCEPT reconnaît ses impacts en termes d'émissions de GES notamment liés à l'énergie, au carburant et à l'électricité. Elle développe des solutions innovantes telles que des logiciels de gestion environnementale, des aménagements favorables à la biodiversité, et participe à des initiatives de sensibilisation et de coopération avec des institutions (INRAE, OFB, etc.).

Son plan d'action, prévu sur une durée de 3 ans, vise à renforcer ces engagements par des actions concrètes. L'une des initiatives phares est la création d'une entité pluridisciplinaire dédiée à la sauvegarde de la biodiversité, lancée en février 2022. Cette structure favorise la recherche, l'expérimentation et le partage de bonnes pratiques en génie écologique. La seconde action vise à organiser des interventions pédagogiques et de sensibilisation dans les établissements scolaires, du primaire à l'enseignement supérieur, et étend cette opération aux collectivités locales et aux entreprises. L'objectif est de promouvoir une prise de conscience collective des enjeux environnementaux, d'encourager l'adoption de solutions durables et d'ancrer la biodiversité au cœur des projets d'aménagement.

#### Les points forts du plan d'action sont :

- Une bonne implication des parties prenantes externes : des réunions sont organisées avec les partenaires et l'entreprise est en relation avec plusieurs associations (dont Biodiversio impliquée dans la définition du plan d'action). Un comité scientifique a par ailleurs été mis en place et l'entreprise a créé le collectif « Les jardiniers du vivant » afin de fédérer des structures et acteurs liés à la préservation et à la restauration de la biodiversité (composé d'agriculteurs, scientifiques, écologues, paysagistes, urbanistes, architectes).
- Une implication directe de la direction / des parties prenantes internes
- L'entreprise a provisionné de consacrer environ 25% de son temps de travail à l'action cœur de métier.

#### Les points d'amélioration pour consolider l'exemplarité sont :

- Préciser l'imbrication du collectif « Les jardiniers du vivant » dans l'entité en cours de création (dans le cadre de l'action 1) ;

#### Les qualités du plan d'action sont :

- L'action cœur de métier vise à accroître les contributions positives de l'entreprise, ainsi qu'à réduire son impact.
- Toutes les actions ont des indicateurs d'avancement et ont au moins un objectif chiffré. L'entreprise prévoit un contrôle permanent et une amélioration continue de son plan d'action, notamment via le comité de veille.
- Les enjeux liés à l'amélioration des pratiques (via l'amélioration continue du logiciel de gestion environnementale), aux travaux d'expérimentation, et à la sensibilisation des partenaires, clients et fournisseurs aux bonnes pratiques pour préserver la biodiversité ont bien été identifiés.

#### Les points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité sont :

- Compléter les indicateurs et objectifs de moyen des deux actions par des indicateurs et objectifs de résultat (notamment pour évaluer les changements de pratiques pour l'action 1, comme le taux de conformité des procédés appliqués avec la charte), y compris sur les 5 facteurs d'érosion

de la biodiversité (par exemple le nombre d'espèces exotiques envahissantes bannies suite à la mise en place des cahiers des charges)

- Préciser les modalités d'amélioration continue du plan d'action prévues (process, personnes impliquées dans la prise de décision, ...) et la fréquence de consultation du comité de veille qui a été décidée au départ

Les points d'amélioration pour renforcer le plan d'action sont

- Confirmer l'efficacité de l'action cœur de métier en assurant un changement de pratique effectif (mettre en place des incitations pour respecter la charte par exemple);
- Préciser les impacts d'Emo Concept sur les 5 facteurs d'érosion de la biodiversité qui sont ciblés par l'action cœur de métier (par exemple diminution de la surexploitation de la ressource eau suite à l'application des cahiers des charges)
- Préciser l'additionnalité de l'action cœur de métier par rapport aux engagements préexistants de l'entreprise (en termes d'échanges avec les partenaires, de communication et de promotion de ses services et offres de préservation de la biodiversité, de participation à des événements etc.).
- Clarifier en quoi les ajustements de l'action 2 de sensibilisation apportent une plus-value à l'action 1 (création et le fonctionnement d'une entité pluridisciplinaire) dans la mesure où cette action cible les entreprises ;
- Préciser l'apport des participations aux salons/conférences/journées techniques pour la démarche d'amélioration continue de l'entreprise
- Suivre les résultats sur les indicateurs et les objectifs, et préciser les moyens (humains et financiers) qui ont été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre ;

*Ainsi, pour améliorer le plan d'action en faveur de la biodiversité, il est recommandé de définir des indicateurs de résultat précis couvrant les cinq facteurs d'érosion de la biodiversité et d'assurer une valeur ajoutée claire par rapport aux engagements préexistants. Il convient d'aligner les actions sur les enjeux identifiés et de formaliser un cadre d'amélioration continue pour garantir un suivi efficace et transparent. Enfin, il est nécessaire de capitaliser sur les retours d'expérience et de mobiliser les réseaux afin de transformer les acquis en actions concrètes et collaboratives.*

## III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

### III.1 Recommandations relatives à la significativité

#### III.1.1 Précision du plan d'action

- Définir des indicateurs et objectifs de résultat, notamment sur les 5 facteurs d'érosion de la biodiversité
- Préciser l'additionnalité de l'action cœur de métier par rapports aux engagements préexistants de l'entreprise.

#### III.1.2 Complément au plan d'action

- Préciser la réponse apportée par plan d'action aux enjeux identifiés par l'entreprise dans son état des lieux, ou définir des actions qui permettent d'y répondre
- Au-delà de la montée en connaissance, définir au moins une action visant à améliorer l'ensemble des pratiques de l'entreprise ou préciser en quoi l'action cœur de métier permet d'y répondre

### III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Renforcer le cadre : donner un caractère contraignant aux actions, formaliser un plan d'amélioration continue dès le dépôt du plan d'action, préciser les référentiels/méthodologies références dans lesquelles le plan d'action peut s'inscrire
- Préciser l'avancée de l'entreprise sur l'ensemble des objectifs fixés dans l'action cœur de métier
- Préciser les moyens humains mis en place
- Capitaliser, évaluer les retours d'expériences de l'action 1 en vue de transformer les acquis des réseaux « virtuels » en réseaux opérationnels et engagés

## IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est tout à fait avec la conclusion et les justifications.

### RECOMMANDATIONS

Le jury est tout à fait avec les recommandations

Le jury souhaite féliciter l'entreprise pour sa démarche et l'encourage à la poursuivre son engagement.